Je ne suis pas que professeur, je suis aussi papa, d'une petite fille, en école élémentaire. En ce moment, elle est en vacances, comme les élèves d'à peu près le tiers du territoire. Encore une semaine puis elle va rentrer en classe pour finir tranquillement son CE2. Tranquillement ? Elle rentre le mardi 23 avril, le dernier jour d'école est prévu le vendredi 5 juillet. 11 semaines. Quasiment le tiers de l'année, sans la moindre interruption sinon une espèce de pont autour de l'ascension. Le 1er et le 8 mai sont bien des jours fériés mais ils tombent un mercredi, juste le jour de classe qui a sauté cette année après le vote délirant des parents d'enfants aisés et des professeurs des écoles (mais pourquoi ?).

Pourquoi cette aberration ? Parce que si on partait plus tard, il n'y aurait plus de neige. Ce n'est pas une blague, les industriels de la neige ont obtenu que les vacances correspondent bien à la saison.

Le 24 octobre 2014, une dépêche AFP résume le point de vue de Dominique Marcel, alors PDG de la Compagnie des Alpes : la calendrier scolaire, en « débordant » sur le mois de mai aurait fait perdre, depuis 2011, 3% de chiffre d'affaires aux stations de ski. A la clef, selon lui, 30 000 emplois. Le lobby du canon à neige et de la tartiflette ne ménage pas ses efforts dans ce domaine. Le 17 juillet 2018, la Confédération des Acteurs du Tourisme adresse un courrier au Ministre de l'Education Nationale, elle est inquiète : « la réforme du baccalauréat à cette échéance (l'horizon 2020/2021, ndlr) pourrait induire des modifications sur la calendrier scolaire. » Et de poser ses exigences : « des semaines entières de vacances, un étalement des vacances de février et de printemps sur 4 semaines, avec des vacances de printemps sur le mois d'avril, au moins 8 semaines de vacances estivales. ». Les rythmes scolaires doivent prendre « en compte les intérêts économiques et sociaux attachés à notre secteur », « anticiper la commercialisation des périodes d'activité touristique », « permettre la programmation d'événements professionnels, scientifiques, commerciaux, sportifs, culturels, générateurs de flux touristiques ». Une petite incise signale qu'il faudrait faire tout cela « tout en respectant l'intérêt de l'enfant », ça ne mange pas de pain.

L'arrêté de modification du calendrier scolaire parait au JO le 17 avril 2015 : en 2016, les élèves de la zone A ont école du 25 avril au 5 juillet, en 2017, ceux de la zone B du 24 avril au 7 juillet, en 2018 ceux de la zone A du 23 avril au 6 juillet. En 2018, la réflexion poussée sur le calendrier scolaire, l'intérêt de l'enfant, etc. a engendré un authentique gag : la création d'une quatrième zone. La zone B rentrait le lundi 7 mai, se reposait le mardi 8 mai, revenait en classe le mercredi 9 mai, retournait se reposer le 10 mai (jour de l'ascension) puis travaillait le vendredi 11 mai. Le ridicule ne tue pas, mais il a des conséquences, alertés, de nombreux recteurs ont décidé de décaler les vacances afin d'y inclure cette semaine étrange. Nous goutâmes, dans la « zone D » soudain à ce doux rythme régulier, si peu hélas. Retour au 11 semaines cette année, sans pause, le tiers de l'année, le dernier tiers, tous les élèves, pas besoin de montrer un abonnement au télésiège.

Il y a juste une petite faille : 8% des Français partent au ski au moins une fois tous les deux ans, pas n'importe lesquels : 40% des cadres, 31% des hauts revenus, 33% des diplômés du supérieur (1). Les 92% restant vont donc devoir subir cette longue période de fin d'année pour permettre aux 8% de s'éclater tout schuss à l'Alpe d'Huez. Quelques villages, quelques cantons ont fait le choix, il y a plusieurs décennies, de faire reposer leur économie intégralement sur ce tourisme qui n'a rien de masse, l'ensemble du territoire doit gérer son planning en fonction de ça.

Au bout du compte, tous les discours sur les rythmes scolaires, l'analyse scientifique et patati et patata se heurtent de plein fouet sur cette réalité simple : l'économie touristique de l'élite décide du moment où les enfants iront ou n'iront pas à l'école. On aurait voulu organiser une société entière autour du plaisir de quelques-uns, on ne s'y serait pas pris autrement.

Mathieu Billière – Collectif Q2C

1. https://www.inegalites.fr/Les-sports-d-hiver-une-pratique-de-privilegies?id_theme=19#nb1 consultée le 16/04/2019.